



PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS DE L'ESTRIE

PAR LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE –
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE
DIRECTION DES PROGRAMMES SANTÉ MENTALE ET DÉPENDANCE

10 JANVIER 2025

MISE À JOUR 27 FÉVRIER 2025

Production

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Rédaction

Direction des programmes santé mentale et dépendance

Révision

Direction des programmes santé mentale et dépendance
Direction de santé publique

Droit d'auteur © Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée à condition de mentionner la source.

REMERCIEMENTS

La Direction des programmes santé mentale et dépendance tient à exprimer sa profonde gratitude envers tous ses partenaires intersectoriels qui se sont mobilisés dans de courts délais pour répondre aux exigences de ce plan de réponse communautaire aux campements. Leur engagement a permis de recueillir des informations essentielles pour établir un portrait fidèle et actuel de l'itinérance visible hors refuge et dans les campements sur le territoire de l'Estrie. Cette collaboration a permis d'identifier les enjeux locaux et a mis en lumière des réflexions communes pour l'élaboration d'une stratégie de réponse adaptée aux campements. Cet effort collectif témoigne de notre responsabilité partagée face à la réalité de l'itinérance et de l'importance de la concertation pour composer avec ces réalités complexes. L'engagement et la détermination des milieux dans la prévention et la lutte à l'itinérance font une différence significative pour les communautés de l'Estrie.

TABLE DES MATIÈRES

LISTES DES ACRONYMES	VII
INTRODUCTION.....	1
PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS (PRCC)	3
1. CONTEXTE RÉGIONAL	3
1.1 Description de la zone visée par le PRCC	3
1.2 Description de l'état de l'itinérance hors refuge et dans les campements dans la communauté	5
• Analyse diagnostique réalisée dans le cadre de la Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir (2019).....	5
• Cartographie des services d'hébergement et de logement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être (2022)	6
• Rapport sur le dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec (2022).....	7
• Rapport de consultation des RLS de l'Estrie par la DPSMD (2024)	8
• États généraux en itinérance (2024).....	9
• Consultation régionale PRCC (2024).....	10
2. CONSULTATION DES PARTENAIRES.....	14
2.1 Description de la structure de gouvernance	14
2.2 Description de la structure de gouvernance spécifique au PRCC.....	15
3. PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ ET SES OBJECTIFS.....	17
3.1 Vision de la communauté	17
3.2 Objectifs à court et moyen terme	18
4. PLAN D'INVESTISSEMENT	19
4.1 Description des investissements de contrepartie du Québec en lien avec l'itinérance hors refuge et les campements.....	19
4.2 Plan d'investissement pour les allocations reçues.....	22
5. RÉSULTATS RÉGIONAUX.....	23
ANNEXES	25
ANNEXE 1	27
ANNEXE 2	28

LISTES DES ACRONYMES

Communauté désignée	CD
Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	CIUSSS de l'Estrie – CHUS
Comité itinérance Brome-Missisquoi-Perkins	Comité itinérance BMP
Direction des programmes santé mentale et dépendance	DPSMD
Direction de santé publique	DSPublique
Groupe Actions Solutions Pauvreté	GASP
Itinérance dans les communautés rurales et éloignées	ICRE
Municipalités régionales de comté	MRC
Ministère de la Santé et des Services sociaux	MSSS
Plan d'action interministériel en itinérance	PAII
Plan d'action régional et communautaire intégré	PARCI
Plan de réponse communautaire aux campements	PRCC
Programme supplément au loyer	PSL
Réseaux locaux de services	RLS
Réseau solidarité itinérance du Québec	RSIQ
Réseau de la santé et des services sociaux	RSSS
Ressource d'hébergement d'urgence	RHU
Stabilité résidentielle avec accompagnement	SRA
Table itinérance Sherbrooke	TIS

INTRODUCTION

Le 16 avril 2024, le gouvernement du Canada a dévoilé son budget 2024 intitulé *Une chance équitable pour chaque génération*. Ce budget prévoit un financement national de 250 millions de dollars sur deux ans pour répondre de manière rapide et ciblée aux besoins urgents liés aux campements et à l'itinérance en dehors des refuges. En contrepartie, les provinces et territoires se sont engagés à égaliser les investissements du gouvernement fédéral. Cette initiative fait partie intégrante du Plan du Canada pour le logement.

Dans ce cadre, la région de l'Estrie bénéficie d'un financement ponctuel de 3,2 millions de dollars pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026 comme convenu par l'Entente Canada-Québec concernant l'itinérance hors refuge et les campements. La Direction des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD) du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) a la responsabilité d'assurer la coordination de ce fonds sur l'ensemble de son territoire, et ce, en collaboration avec ses partenaires.

Il est important de noter que le financement dédié à l'itinérance hors refuge et aux campements constitue une initiative distincte du programme Vers un chez-soi (VCS). Bien que les deux programmes aient des similitudes, ce nouveau financement se distingue par ses objectifs précis et son approche. Il cible spécifiquement les personnes :

1. vivant en situation d'itinérance hors refuge;
2. vivant dans des campements;
3. à risque imminent de basculer en itinérance hors refuge ou de se retrouver dans des campements.

Dans l'objectif d'assurer une planification coordonnée, une communication claire et une adhésion de la communauté aux mesures mises en place par cette initiative financière, les gouvernements ont convenu que les établissements de santé et service sociaux devaient élaborer un plan de réponse communautaire aux campements (PRCC). Ce dernier se doit de représenter les orientations régionales prises, et ce, en collaboration avec les partenaires œuvrant en itinérance.

Ce PRCC est donc le fruit d'un processus de concertation où la DPSMD a voulu engager l'ensemble du territoire de l'Estrie. L'exercice a donné l'opportunité de travailler autrement avec nos partenaires, d'expérimenter des canaux de communication et de réaffirmer la volonté du milieu à contribuer solidairement à la lutte à l'itinérance en Estrie.

PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS (PRCC)

La notion de campement n'est pas définie par sa taille, mais par les caractéristiques de l'installation ou, simplement, par le fait d'être confiné à l'extérieur d'un refuge ou d'un logement. Ainsi, la personne seule qui trouve abri dans une cabane en forêt dans un territoire rural ou au guichet automatique de la caisse populaire du village est ciblée par le PRCC de la même manière que les personnes vivant dans un campement plus structuré et de plus grande envergure, développé en milieu urbain.

Les définitions suivantes fournissent le cadre de référence que le PRCC utilisera pour préciser ses termes :

- **Personne vivant en campement** : Personne s'abritant de façon précaire dans une construction temporaire et artisanale ou dans une tente au moment de la prise de contact;
- **Itinérance hors refuge** : Personne qui n'a pas de domicile fixe permanent et se trouve sans abri, dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine (ex. : voiture, squat ou espaces publics) au moment de la prise de contact;
- **Personnes à risque imminent de basculer en itinérance hors refuge ou dans des campements** : Personnes utilisant une ressource d'hébergement d'urgence, un refuge pour femmes victimes de violence conjugale, une ressource de transition ou, de façon temporaire, un centre de thérapie, un centre de réadaptation en dépendance, un centre de crise, un centre hospitalier ou un établissement de détention, incluant les ressources d'hébergement pour jeunes, et dont la sortie ne débouchera pas sur un plan de transition amenant la personne vers un chez soi.

1. CONTEXTE RÉGIONAL

1.1 Description de la zone visée par le PRCC

Le territoire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS compte 121 municipalités réparties sur neuf réseaux locaux de service (RLS). En 2021, la population estrienne selon les municipalités régionales de comté (MRC) se présentait ainsi :

Municipalités régionales de comté (MRC)	Population totale de la MRC ¹	Superficie du territoire (km ²) ²
Granit	21 877	2 640
Des Sources	14 564	785
Haut-Saint-François	23 335	2 272
Val-Saint-François	32 163	1 397
Sherbrooke	172 835	353
Coaticook	19 109	1 338
Memphrémagog	54 499	1 317
Brome-Missisquoi	66 026	1 651
Haute-Yamaska	94 747	635
Total	499 155	12 392

¹ Recensement 2021, Statistiques Canada

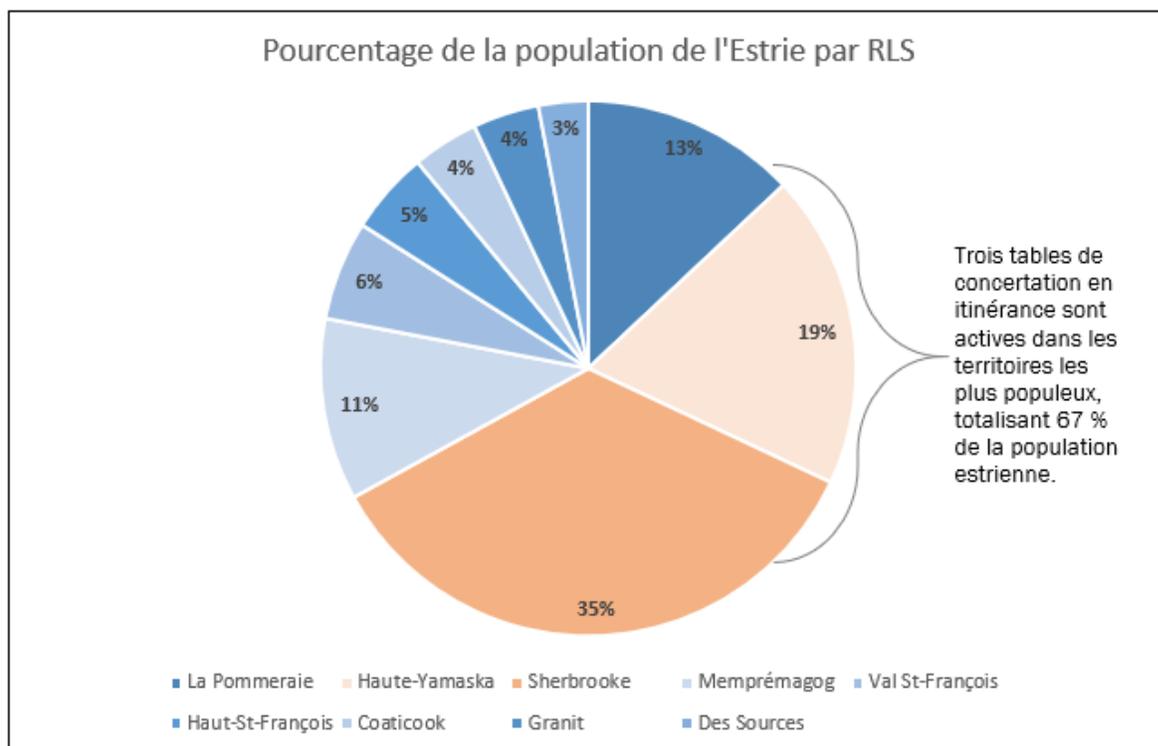
<https://www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels/sante-publique-de-lestrie/donnees-et-publications>

² Direction de la transformation numérique de la géographie et de la bureautique, mars 2024, Gouvernement du Québec

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/cartes/region/05.pdf>

Le territoire de l'Estrie est donc composé de deux zones urbaines et de sept milieux décrits comme étant semi-ruraux ou ruraux. L'itinérance visible étant observée depuis maintes années dans le secteur urbain, le phénomène y est mieux documenté et les services plus développés. Toutefois, malgré des dynamiques communes, des distinctions s'imposent parmi les deux zones urbaines. La ville de Sherbrooke compte une offre de service d'aide aux personnes en situation d'itinérance plus complète et diversifiée qui s'explique par des travaux de concertation en place depuis plus de 20 ans. Le milieu tend à mettre en œuvre des projets structurants basés sur une vision partagée des mesures à déployer. La ville de Granby doit, quant à elle, composer avec moins de ressources disponibles alors que le phénomène de l'itinérance est en croissance importante. Plusieurs initiatives ont récemment été mises en place malgré un manque de financement décrié par le milieu. L'itinérance dans ces deux villes en importance requiert ainsi des approches adaptées à leurs contextes respectifs et selon leurs besoins locaux.

De son côté, bien que l'itinérance en milieu rural soit un phénomène moins visible que dans les zones urbaines, il demeure tout aussi préoccupant et mobilisant. En effet, les personnes en situation d'itinérance cachée, de grande précarité et présentant un risque élevé de désaffiliation sociale et d'itinérance y sont majoritairement observées. En plus de l'isolement pouvant être vécu en dehors des centres urbains, viennent également les limites des services disponibles tout comme les problèmes de transport pour l'accès aux services. Les partenaires du milieu témoignent toutefois de l'augmentation de l'itinérance visible au sein des plus petites municipalités depuis la pandémie. L'itinérance visible ne se circonscrit plus uniquement aux zones urbaines. Son émergence résulte d'un ensemble complexe de facteurs socio-économiques, démographiques et structurels spécifiques aux zones rurales. Puis, comme l'organisation des services se distingue des grands centres, la réponse à cette réalité est complexe, malgré que le nombre de personnes en situation d'itinérance visible soit inférieur à Sherbrooke et à Granby.



*Basé sur les données du recensement 2021, Statistiques Canada

De manière générale, l'organisation de services adaptés aux particularités territoriales constitue un défi et une préoccupation au cœur des travaux pour l'octroi de ce financement. Ainsi, le CIUSSS de l'Estrie - CHUS souligne l'importance de reconnaître la problématique de l'itinérance sur l'ensemble de son territoire. Bien que chaque RLS comporte des réalités uniques, et ce, selon une volumétrie variable, la complexité de la situation demeure une préoccupation partagée. Le défi d'articuler une réponse efficace et fluide est entier pour toutes les communautés, quelle que soit l'ampleur du phénomène observé. L'initiative de ce financement représente donc une occasion de renforcer les capacités communautaires locales pour mieux répondre à cette problématique et mettre en place une solution structurée à l'échelle du milieu. Conséquemment, l'ensemble des municipalités du territoire de l'Estrie est visé par le financement provenant de l'initiative fédérale concernant l'itinérance hors refuge et en campement.

1.2 Description de l'état de l'itinérance hors refuge et dans les campements dans la communauté

En adéquation avec les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la DPSMD assure le rôle de concertation et la mobilisation intersectorielle sur le territoire de l'Estrie en matière d'itinérance, et ce, dans le respect des rôles et des responsabilités des acteurs québécois concernés. Avec la collaboration de ses partenaires, la DPSMD a saisi l'opportunité de ce financement pour mettre en lumière la complexité du phénomène de l'itinérance à la fois dans les zones urbaines et rurales de son territoire.

Tout comme au sein d'autres communautés du Québec et du Canada, des campements de personnes sans-abri existent depuis de nombreuses années, mais le phénomène devient plus alarmant en raison de l'ampleur croissante de cette crise. En effet, la situation s'est amplifiée depuis la pandémie de COVID-19 et un nombre croissant de personnes installant des tentes ou des abris informels pour se loger est observé, tant dans les grandes que les petites villes et les milieux ruraux. Les conditions de vie dans ces campements sont extrêmement difficiles et ne constituent pas une solution durable au manque de logements abordables et à l'absence de services adaptés, même si une certaine tolérance est parfois de mise en raison du peu d'options à offrir.

Afin d'établir le portrait régional, diverses sources documentaires ont été mobilisées, permettant de mieux illustrer l'état de l'itinérance et les enjeux qui y sont liés. Ces sources ont également permis d'intégrer les réflexions et les travaux passés réalisés au sein de la communauté, offrant ainsi une vision globale et contextualisée de la problématique. En voici les principaux faits saillants :

Analyse diagnostique réalisée dans le cadre de la Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir (2019)

Cette démarche a permis d'effectuer un portrait-diagnostic des obstacles et des écarts dans les services offerts auprès des personnes en situation d'itinérance par l'établissement de santé et services sociaux. Elle a été produite par trois sources : les directions cliniques du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, le point de vue de l'équipe itinérance de l'établissement et le point de vue des partenaires communautaires. L'exercice ne ciblait pas spécifiquement l'analyse du phénomène de l'itinérance hors refuge et dans les campements, mais plutôt la compréhension des enjeux d'accès, de qualité et de continuité dans l'offre de soins offerts par le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Dans le cadre du PRCC, l'examen de certains faits marquants lors de cet exercice a fourni des pistes de solutions pertinentes, et toujours d'actualité pour adresser les enjeux en itinérance.

Équipe itinérance

Le regard de l'équipe itinérance (dont l'appellation a été modifiée depuis cet exercice pour l'équipe de proximité ACCES) s'est posé sur le fait que les services sociaux et de santé font face à des défis majeurs pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, souvent confrontées à des problèmes complexes (dépendance, santé mentale). L'accès aux services est entravé par des protocoles rigides, des pratiques en silo, et des critères diagnostiques stricts, ce qui exclut une partie de cette population vulnérable.

L'équipe itinérance, censée combler ces lacunes, se heurte à des fermetures de dossiers et à un manque de ressources adaptées, malgré la volonté des intervenants. Les partenariats sont insuffisants, et la surspécialisation rend la prise en charge difficile. Une approche plus flexible et intégrée est nécessaire pour mieux répondre à ces besoins croissants et complexes.

Partenaires communautaires des RLS de l'Estrie

Les partenaires ont mis en lumière les défis persistants dans l'accès aux services pour les personnes en situation d'itinérance ou vulnérables en Estrie :

- Accès aux services : les protocoles rigides, les longs délais d'attente et le manque de souplesse compliquent l'accès aux soins, particulièrement en santé mentale et pour les services spécialisés. L'absence de services sans rendez-vous est également décriée;
- Coordination insuffisante : les pratiques en silo et le manque de communication entre services (CLSC, hôpitaux, CIUSSS) rendent les transitions difficiles. Le transfert de dossiers entre services offerts sur différents RLS est ardu et la continuité des soins est compromise, en particulier pour les renouvellements de médication;
- Approche et formation : les intervenants et le personnel hospitalier manquent parfois de formation adaptée à la réalité de l'itinérance, ce qui entraîne des préjugés et une mauvaise compréhension des besoins. La stabilité des intervenants est cruciale, mais trop souvent absente;
- Manque de ressources : l'absence de centres de crise³, de services de proximité, et d'accès rapide aux psychiatres limite les interventions efficaces. Le transport pour accéder aux services est aussi un enjeu majeur;
- Propositions d'amélioration : il est nécessaire d'assouplir les pratiques, d'améliorer la collaboration interservices, et de renforcer la reconnaissance du milieu communautaire. Une approche plus humaine et adaptée aux réalités des personnes itinérantes est essentielle pour favoriser l'inclusion et la réinsertion sociale.

Cartographie des services d'hébergement et de logement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être (2022)

Les travaux entourant la réalisation de la cartographie concernant le continuum d'hébergement et de logement pour les personnes en situation d'itinérance à Sherbrooke, exigés dans le cadre de l'Entente Canada-Québec du programme VCS, ont été présentés dans un rapport déposé en avril 2022. L'exercice a permis de mettre en lumière les difficultés rencontrées dans l'accès à de l'hébergement et au logement par les personnes en situation d'itinérance à Sherbrooke. Bien que les partenaires communautaires aient nommé être bien au fait des enjeux en matière d'accessibilité par la clientèle, il n'en demeure pas moins que les systèmes de logement et d'hébergement sont complexes, portés par des instances intersectorielles distinctes et autonomes.

L'exercice a notamment permis de mettre en lumière les constats suivants :

- Identification du manque de ressources d'hébergement⁴ et de logements : maison de chambres, service à bas seuil, service pour personnes qui présentent une désorganisation (présence de violence, intoxication, qui refusent/incapacité à respecter les règles, etc.) et service pour une clientèle qui ne présente pas d'intérêts/capacité pour assurer les responsabilités reliées à la location d'un logement;
- Le principal lieu où s'orientera la personne à la sortie d'hébergement est un milieu autonome (réseau/logement/colocation). Il est dès lors important de disposer des moyens pour aider au maintien dans ce milieu et éviter le retour à la rue ou dans les refuges d'urgence;
- L'insuffisance de l'offre de logements avec soutien communautaire doit également être considérée alors qu'il y a une plus grande complexité clinique de la clientèle, ce qui exige davantage de services à plus long terme, notamment pour réussir un maintien en logement;

³ Le centre de crise L'Éclaircie desservant l'ensemble du territoire de l'Estrie a été inauguré en 2023.

⁴ L'Estrie comptait alors un total de 28 lits d'hébergement d'urgence sur son territoire.

- Par ailleurs, l'intervalle du temps d'attente par la clientèle pour accéder à un service est variable d'une ressource à l'autre et au sein même d'une ressource. Le temps d'attente, pouvant passer de quelques jours à plus de deux ans, s'explique, entre autres, par des périodes d'achalandage et d'accalmie, la priorisation selon le sexe de l'individu, la mixité des groupes et le requis de services de l'individu;
- Enfin, relevons la rareté des logements abordables, salubres et sécuritaires avec un taux d'inoccupation de 0,9 % à Sherbrooke en 2022, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Rapport sur le dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec (2022)

Les données statistiques recueillies pour l'ensemble du Québec confirment que l'itinérance visible est en forte progression depuis l'exercice de 2018, et ce, dans toutes les régions : l'augmentation du nombre estimé, pouvant être comparé à 2018, est de 44 %. Quant à l'itinérance dans les lieux extérieurs, elle a augmenté de 55 %.

Données statistiques spécifiques à l'Estrie :

- 664 personnes ont été dénombrées dans les villes de Sherbrooke, Granby et Cowansville (sillonnage à Sherbrooke et Granby seulement).
- Ceci représente 216 personnes de plus qu'en 2018, ce qui correspond à une augmentation de 51 %⁵.
- 294 personnes ont répondu à au moins une question du questionnaire (comprenant lieux extérieurs, ressources d'hébergement d'urgence, organismes mixtes). De ces questionnaires, 231 personnes proviennent de Sherbrooke, 47 de Granby et 16 de Cowansville.

Caractéristiques sociodémographiques pour l'Estrie

IDENTITÉ DU GENRE	ÂGE	ORIENTATION SEXUELLE
<ul style="list-style-type: none"> • 19 % femmes • 79 % hommes • 2,1 % diversité genre 	<ul style="list-style-type: none"> • 48,8 % 30-49 ans • 23,2 % 50 à 64 ans • 3,8 % moins de 18 ans (plus spécifiquement de 15 à 18 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> • 48,8 % hétérosexuelle • 2,8 % homosexuelle • 5,6 % bisexuelle • 4,2 % autres

Faits saillants de l'Estrie

Nombre de personnes en situation d'itinérance visible	Raison évoquée pour la perte de logement en Estrie	Source de revenus
<ul style="list-style-type: none"> • Extérieur : 61 personnes • Ressource de transition : 76 personnes • Centre de thérapie : 236 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de consommation : 51 % (23 % autres régions) • Hospitalisation – programme de traitement : 24 % • Incarcération : 20 % (5 % autres régions) • Expulsion : 20 % (5 % autres régions) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide sociale : 80 % (62 % autres régions) • Emploi : 9 % (16 % autres régions)

⁵ L'interprétation des données doit considérer que le dénombrement de 2022 s'est fait sur un plus grand territoire que celui de 2018.

Le comité régional du dénombrement de l'Estrie a ajouté une question au questionnaire utilisé lors du dénombrement permettant ainsi de consulter les personnes au sujet de leur priorité. Ainsi la question de l'Estrie et les réponses recueillies sont les suivantes : Parmi les choses qui vous viendraient en aide, laquelle serait la plus importante?

- Aide pour rechercher et garder un logement : 25 %;
- Avoir un logement abordable : 15 %;
- Logement supervisé : 12 %;
- Garder un emploi : 8 %.

Une information marquante ressort des résultats à la question régionale : la problématique du logement est au cœur de la situation de l'itinérance en Estrie alors qu'elle représente la préoccupation principale auprès de 52 % de la population itinérante consultée.

De plus, tout comme en 2018, c'est 51 % des personnes vivant en situation d'itinérance qui disent avoir perdu leur logement en raison d'une problématique liée à la dépendance.

Aussi, une augmentation marquée de la proportion de personnes expulsées après une hospitalisation ou une sortie de programme de traitement en dépendance (24 %) a été constatée alors qu'une personne sur cinq se retrouve en situation d'itinérance à la suite d'une expulsion.

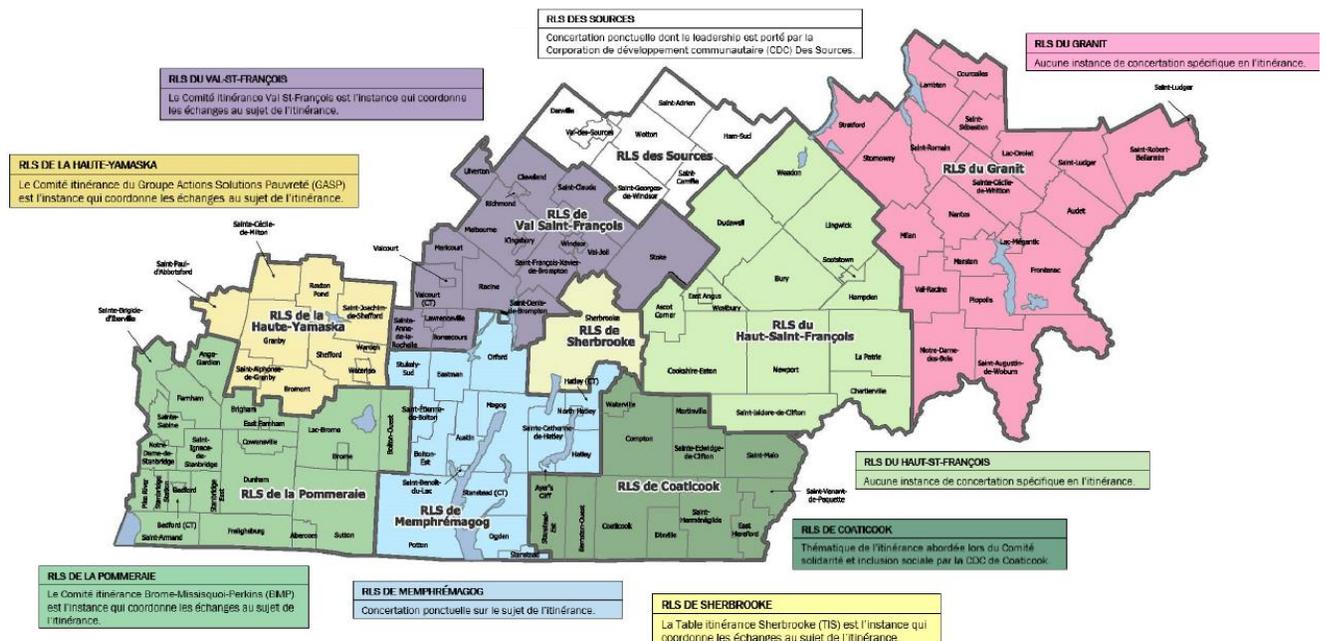
Rapport de consultation des RLS de l'Estrie par la DPSMD (2024)

Alors que les gouvernements fédéral et provincial étaient en cours de négociations concernant la suite du programme VCS pour les exercices financiers 2024-2025 et 2025-2026, la DPSMD a mis en œuvre des consultations auprès de ses partenaires interpellés par les enjeux en itinérance sur son territoire. Ces rencontres visaient à mettre les partenaires à contribution au sujet des orientations à adopter en vue des suites du programme.

Conséquemment, l'ensemble des neuf RLS a été sollicité à partir de l'automne 2023 dans l'objectif de recueillir les besoins locaux et les priorités locales en matière de prévention et de lutte à l'itinérance, afin de dégager les orientations à privilégier selon ces RLS quant au prochain programme VCS.

Étant donné que le programme VCS alloue des sommes et possède des exigences spécifiques différentes pour le volet *Communauté désignée* (CD) de celles du volet *Itinérance dans les communautés rurales et éloignées* (ICRE) composé des huit autres RLS de l'Estrie, seule la CD de l'Estrie, Sherbrooke, a été consultée selon des considérations distinctes.

Tables de concertation itinérance en Estrie



Cette démarche a contribué à recenser un portrait actuel local du phénomène de l'itinérance ainsi qu'à identifier les priorités d'action du milieu. Plusieurs observations soulevées sont communes sur l'ensemble du territoire :

- Augmentation du phénomène de l'itinérance observée;
- Complexification des situations;
- Augmentation importante des demandes au niveau alimentaire;
- Problèmes grandissants en lien avec la consommation de drogues et les problématiques de santé mentale;
- Difficulté de transport entre les municipalités;
- Enjeux de cohabitation sociale;
- Peu de ressources dédiées à une mission d'itinérance;
- Absence de service d'hébergement d'urgence à l'extérieur de Sherbrooke et Granby;
- Référence vers les centres urbains pour répondre au manque de réponse au besoin d'hébergement d'urgence;
- Offre de service de logements de transition disponible sur quelques RLS.

Spécifiquement en lien avec l'itinérance hors refuge et dans les campements :

- Présence d'itinérance visible notée, principalement au centre-ville, sur de nombreux RLS;
- Multisites de campements;
- Démantèlement effectué.

De plus, les partenaires issus des divers secteurs ont collaboré afin d'établir les priorités locales de prévention et de lutte à l'itinérance adaptées à leurs réalités respectives. Malgré la diversité de leurs contextes et approches, ces priorités convergent vers des initiatives et des offres de services communes à déployer sur le territoire :

- Pérenniser les services de halte-chaleur;
- Actualiser une offre de service de centre de jour;
- Augmenter le nombre de lits l'hébergement transitoire;
- Développer le service d'hébergement d'urgence;
- Développer l'accès et le maintien en logement;
- Développer l'offre de travail de rue;
- Développer l'offre de maison de chambres;
- Faciliter le transport entre les municipalités;
- Permettre l'accès aux services sanitaires.

États généraux en itinérance (2024)

À l'occasion des 4^e États généraux en itinérance au Québec en novembre 2024, un collectif de partenaires du milieu rural de l'Estrie a proposé un atelier réflexif au sujet des enjeux majeurs en termes de réponse sociale et d'organisation de services ainsi que des pistes de solution prometteuses susceptibles de trouver leur efficacité dans toutes les petites communautés au Québec.

Même s'il n'est pas nouveau, le phénomène de l'itinérance dans les communautés rurales et les petites villes au Québec est en croissance et pose son lot de défis pour les partenaires et citoyens des différents territoires. Agir de manière préventive, comprendre et offrir un accompagnement pour éviter la dégradation des situations font partie des actions de prévention en cours. Toutefois, avec l'augmentation des personnes à la rue, notamment en l'absence de ressources d'hébergement et de services adéquats à proximité et dans un contexte de crise du logement, l'itinérance visible engendre une nouvelle dimension avec laquelle les communautés rurales de l'Estrie doivent composer.

Bien que les régions rurales partagent certaines problématiques avec les milieux urbains, comme la pénurie de logements, les troubles de santé mentale et l'usage de substances, elles font face à des défis spécifiques. Le manque de ressources, l'isolement géographique et la distance compliquent l'accès aux services et au soutien nécessaire.

L'éloignement et la faible densité de population rendent également difficile le développement d'une offre de service adaptée. Pourtant, les besoins sont criants, qu'il s'agisse de personnes vivant dans des boisés ou des roulottes insalubres. L'itinérance en milieu rural exige une approche distincte et ne peut être vue comme une simple extension des réalités urbaines.

Consultation régionale PRCC (2024)

Dans l'objectif de brosser un portrait actuel de la situation, une consultation a rapidement été mise en œuvre afin de compléter celui amorcé au cours de la dernière année par la DPSMD. Les principaux constats sont les suivants :

Sherbrooke

Dans le cadre des travaux du PRCC, une consultation auprès d'organismes sherbrookoïses travaillant spécifiquement avec les personnes en situation d'itinérance s'est réalisée afin d'établir un portrait plus récent. Ainsi, certains constats partagés sont relevés.

Entre 200 et 250 personnes différentes sont vues quotidiennement par les organismes en itinérance à Sherbrooke. On observe une augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible ainsi que des personnes à risque de s'y retrouver. Les tensions de cohabitation, le partage de l'espace public et le sentiment d'insécurité augmentent également tout comme le nombre et la complexité des problématiques vécues par les personnes rencontrées.

Certaines particularités méritent d'être soulignées dans ces augmentations. D'une part, une partie de la population en situation d'itinérance visible est d'un âge avancé. Parmi celles-ci, certaines personnes connaissent leur premier épisode d'itinérance suite à la perte de leur logement. Il s'agit principalement de personnes qui, par le passé, parvenaient tant bien que mal à conserver leur logement, mais qui ont basculé en itinérance en raison du contexte économique (augmentation des coûts de loyers et du panier alimentaire). Ces personnes sont plus vulnérables car elles sont âgées, n'ont pas de connaissance de la rue et n'ont pas développé d'outils pour y survivre. D'autre part, depuis la pandémie de Covid-19, l'amplification de la désaffiliation sociale des personnes en situation d'itinérance est toujours aussi tangible et exacerbée. Le contexte pandémique et post-pandémique a amplifié les stressés quotidiens des personnes à la rue et fragilisé leur confiance envers les institutions publiques. Cette méfiance, combinée à une précarité accrue, complexifie leur engagement avec les organismes de services, rendant les interventions plus délicates. Les acteurs en itinérance doivent donc non seulement répondre à des besoins grandissants, mais aussi reconstruire des liens de confiance pour offrir un soutien adapté et efficace dans ce contexte de fragilisation sociale.

La consommation de substances psychoactives et l'état de désorganisation qui en découle chez un grand nombre de personnes en situation d'itinérance constituent également l'un des enjeux des plus préoccupants. Cette consommation problématique entraîne des comportements imprévisibles, des difficultés à maintenir des relations stables et des obstacles majeurs pour accéder à des services de soutien. De plus, les troubles graves du comportement reliés à la consommation de substances sont une autre particularité importante. Ces comportements s'expriment par de la violence verbale et physique sur des objets, d'autres usagers ou des intervenants. Cette violence décuplée pose différents défis aux organismes avec des répercussions financières pour les réparations engendrées par les dégradations et des répercussions humaines (nécessité de formation adaptée et enjeux de rétention des ressources humaines).

De ce fait, les organismes relèvent d'une voix commune des trous de services pour les personnes âgées et pour les personnes qui présentent une complexité reliée à la présence de troubles concomitants.

Même si le phénomène de l'itinérance n'est pas nouveau à Sherbrooke, les différents services municipaux, incluant le service de police, observent également que la situation s'accroît et que le tissu social est fragilisé depuis la pandémie.

En effet, l'augmentation importante du nombre de campements observé en 2021, entre autres, par l'équipe mobile d'interventions psychosociales (EMIP) du service de police de Sherbrooke, a contribué à rendre l'itinérance plus visible auprès de la population entraînant divers enjeux liés au bon voisinage, à la salubrité et à la sécurité. Cette situation a agi comme un déclencheur pour l'élaboration du premier plan d'action en matière d'itinérance de la Ville en 2023.

Depuis l'adoption de son Plan d'action, la Ville a mis en œuvre plusieurs initiatives, dont la création d'un comité interservices sous la direction générale, afin de coordonner les efforts des différents services municipaux concernés par les enjeux de l'itinérance. Le service de police a également développé un projet-pilote d'agents spécialement affectés à l'itinérance au centre-ville, qui poursuivra ses activités en 2025 sous l'appellation de l'Équipe de Cohabitation Sociale et Itinérance (ÉCSI). En plus des visites régulières des campements, cette équipe mène diverses initiatives visant à améliorer la cohabitation sociale et à renforcer le sentiment de sécurité des usagers du centre-ville et des quartiers périphériques. Uniquement pour l'année 2024, plus de 400 interventions ont été réalisées en lien avec la gestion des campements en plus des 1 400 cartes d'appel liées à l'itinérance.

Les agents dédiés à l'itinérance ont également établi des liens plus étroits avec les personnes en situation d'itinérance hors refuge et en campement, en les orientant vers les ressources appropriées du réseau de la santé ou des services sociocommunautaires selon leurs besoins. La communication établie et le lien de confiance développé par cette équipe, dans le respect des rôles de chacun et en collaboration avec les partenaires, sont cités en exemple dans d'autres régions du Québec.

Malgré tous les efforts déployés, le phénomène de l'itinérance, à la fois complexe et en constante évolution, s'intensifie sur le territoire sherbrookoïse, tout comme ses conséquences, telles que l'augmentation des campements temporaires.

Enfin, la DSPublique, en collaboration avec la DPSMD, les partenaires, dont des membres de la Table itinérance Sherbrooke (TIS) et la ville de Sherbrooke, a contribué à un projet de recherche interrégional portant sur l'évaluation de la stratégie Froid et Itinérance au cours des deux derniers hivers. Ainsi, reconnaissant que les personnes en situation d'itinérance sont davantage susceptibles d'être affectées par le climat que les autres groupes de la population, cette recherche tente de mieux comprendre les impacts sur la santé liés à l'itinérance en contexte hivernal et les moyens de les atténuer. Les pistes d'action mises de l'avant dans le rapport à venir pour ce qui concerne le territoire de Sherbrooke seront donc prises en considération.

Haute-Yamaska

Le portrait de l'itinérance à Granby, basé sur des observations compilées par différents services municipaux et des partenaires du territoire, révèle une réalité préoccupante. On dénombre depuis l'été 2024 plus de 150 personnes en situation d'itinérance visible, un chiffre qui, selon les estimations locales, double annuellement depuis 2021. À cette estimation s'ajoutent des enjeux liés au campement dont la présence constante est notée dans la ville de Granby et, à l'occasion, dans les plus petites municipalités en périphérie. Cette tendance croissante s'accompagne d'une évolution notable des profils des personnes touchées. En effet, on observe une augmentation marquée du nombre de femmes en situation d'itinérance, ainsi qu'une proportion grandissante de personnes âgées de 50 ans et plus.

Les défis liés à l'itinérance à Granby se manifestent de diverses façons, notamment dans le centre-ville et les espaces environnants. Des attroupements et la consommation d'alcool et de drogues sont fréquemment observés dans certains lieux publics.

On constate également une occupation d'espaces privés, comme des immeubles vacants, des vestibules de commerces et d'immeubles à logements, nécessitant des interventions policières répétées pour procéder à des expulsions. Cette situation entraîne plusieurs plaintes et incidents rapportés, incluant des actes de vandalisme, des bris, des agressions verbales, des coupes d'arbres, des feux non contrôlés, ainsi que l'accumulation de biens et de déchets.

Entre septembre et octobre 2024, le service de police a enregistré plus de 1 000 appels de citoyens préoccupés par la présence de personnes en situation d'itinérance, illustrant l'ampleur et la persistance de cette problématique sur le territoire.

De plus, les personnes en situation d'itinérance à Granby font face à des défis complexes, notamment en matière de santé. Une majorité d'entre elles présentent des enjeux liés à une consommation problématique de drogues et/ou d'alcool, ainsi qu'à une santé mentale fragilisée. Une augmentation des incidents de surdose nécessitant une hospitalisation est également notée. À ces enjeux s'ajoutent des conditions de santé physique préoccupantes, comme des plaies infectées et des infections de la vessie soulignant ainsi la gravité de la situation et l'urgence de répondre aux besoins en soutien médical et social.

La Pommeraie

Les besoins en matière d'itinérance dans la région de La Pommeraie, située à la croisée des territoires stratégiques de l'Estrie et de la Montérégie, connaissent une croissance constante. Cette position géographique particulière expose ce RLS à une diversité de problématiques liées à l'itinérance, souvent exacerbées par les contrastes économiques et sociaux entre ces deux secteurs voisins. L'isolement géographique de La Pommeraie, notamment dans les zones rurales, aggrave ces défis, en limitant l'accès aux ressources et aux services essentiels.

Depuis la pandémie, l'itinérance a pris une forme plus visible dans le RLS de La Pommeraie, avec un nombre croissant de personnes, principalement de la communauté, confrontées à des situations de précarité. Ce phénomène s'accompagne d'une augmentation notable des demandes de soutien, en particulier en lien avec la population immigrante, comme les familles récemment arrivées. Parallèlement, les demandes d'aide au niveau du dépannage alimentaire et des services des travailleurs de rue ont fortement augmenté, touchant un large éventail de profils à risque de basculer en situation d'itinérance ou étant en situation d'itinérance : des familles, des travailleurs confrontés à des imprévus financiers, ainsi que d'autres individus en situation de vulnérabilité.

La diversité linguistique de la communauté, avec une présence significative de francophones et d'anglophones, impose également une adaptation des services pour répondre aux besoins spécifiques de chacun. De plus, l'absence d'infrastructures dédiées, notamment de l'hébergement d'urgence et de transports publics accessibles, rend plus difficile le soutien aux personnes en situation d'itinérance. Présentement, les personnes ayant besoin d'un hébergement d'urgence peuvent parfois se voir proposer un transfert vers des villes comme Granby, Sherbrooke ou Longueuil en raison du manque de ressources. Toutefois, le milieu cherche à préserver le lien d'appartenance et évite autant que possible de déraciner ces personnes, afin de ne pas les fragiliser davantage.

Actuellement, les partenaires locaux recensent plus d'une centaine de personnes vivant en situation d'itinérance à l'extérieur des refuges et dans des campements. En outre, un nombre encore plus élevé de personnes se trouvent à risque imminent de basculer en situation d'itinérance. Cette situation souligne l'insuffisance de ressources en termes de nombre et de diversité afin de répondre efficacement à la demande croissante. Bien que des efforts de concertation aient été mis en place, avec une organisation bien structurée entre les acteurs locaux, ces initiatives demeurent insuffisantes face à l'ampleur de la problématique.

RLS de l'Estrie (Memphrémagog, Coaticook, Haut-St-François, Val-St-François, Des Sources et Granit)

Portrait de l'itinérance :

- Le portrait de l'ensemble des RLS fait état de présence d'itinérance visible (hors refuge), en campement ou de personnes à risque imminent de basculer en itinérance;
- Or, mesurer l'ampleur de l'itinérance sous ses différentes formes dans chacun de ces territoires relève d'un défi complexe. Chaque partenaire compile ou non des données selon ses propres capacités et mandats, et ces informations peuvent varier en précision ou en exhaustivité. De plus, les données recueillies peuvent être subjectives et influencées par les méthodes utilisées, rendant difficile une vue d'ensemble cohérente et précise de la situation;

- Au-delà de la question du nombre, il est important de reconnaître que même une petite quantité de personnes en situation d'itinérance peut engendrer une situation d'impasse importante au sein des services, particulièrement dans des milieux qui ne disposent pas de ressources dédiées à cette problématique. L'absence d'hébergement d'urgence, de travailleurs spécialisés, de financement adapté et de formations spécifiques place les partenaires locaux dans une position délicate. Les organismes doivent souvent outrepasser leur mission pour pallier ces manques, en prenant en charge des besoins qui ne relèvent pas de leurs compétences premières, ce qui entraîne une pression accrue sur les ressources humaines et financières. Cela peut également mener à rediriger les personnes vers des municipalités avoisinantes où les services peuvent déjà être saturés. Cette désorganisation fragilise l'ensemble du réseau et met en évidence l'urgence d'investir dans des solutions locales adaptées à la réalité de chaque territoire;
- Au-delà de la notion d'itinérance situationnelle, les partenaires évoquent ce qu'ils qualifient d'itinérance saisonnière, où une personne se retrouve temporairement à la rue, surtout durant l'été, lorsque les conditions climatiques rendent plus viables les habitations de fortune ou habiter dans leur voiture. Ces campements temporaires exigent alors une mobilisation et une réponse adaptée;
- Le risque de basculement vers l'itinérance visible est particulièrement élevé en ruralité en cas de conflit, de rupture de soutien ou de perte soudaine de stabilité, laissant peu de marge pour éviter de se retrouver à la rue;
- La diversité des profils, la présence de comorbidités et les facteurs de vulnérabilités exigent, tout comme dans les milieux urbains, d'adapter les approches existantes au sein d'offre de service et mission non destinées spécifiquement à cette population vulnérable.

Manque de ressources :

- Un constat unanime est le manque de ressources adaptées pour offrir une réponse aux enjeux multiples de l'itinérance, particulièrement en ce qui a trait à l'offre d'hébergement d'urgence, de logement transitoire et de l'accompagnement au maintien en logement;
- L'accès à des installations sanitaires (toilette, douche, buanderie) n'est pas disponible sur l'ensemble du territoire et demeure un enjeu de réponse aux besoins essentiels;
- Quant aux solutions adaptées aux enjeux climatiques, les partenaires disposent actuellement de peu de ressources pour répondre aux besoins essentiels de se réchauffer alors que l'itinérance visible en hiver demeure un enjeu d'intensité variée sur le territoire.

Problèmes structurels :

- Les enjeux de cohabitation sociale peuvent devenir complexes dans certains lieux publics, alors que l'augmentation de l'itinérance hors refuge et en campement dans de petites municipalités remet en question l'idée reçue que l'itinérance est limitée aux zones urbaines. Cette réalité perturbe l'organisation et la répartition des responsabilités des partenaires intersectoriels pour répondre adéquatement aux besoins;
- Le manque de transport pour accéder aux services disponibles hors territoire sans désorganiser les ressources locales (ex. : patrouilles de la Sûreté du Québec) est un enjeu et entraîne une utilisation inadéquate des ressources.

L'ensemble des constats observés et des informations recueillies dans le cadre des diverses démarches, ainsi que le contexte de mobilisation actuel des communautés rurales, nous amènent à appliquer le PRCC à l'ensemble du territoire de l'Estrie. Ce choix est au cœur de la section trois.

2. CONSULTATION DES PARTENAIRES

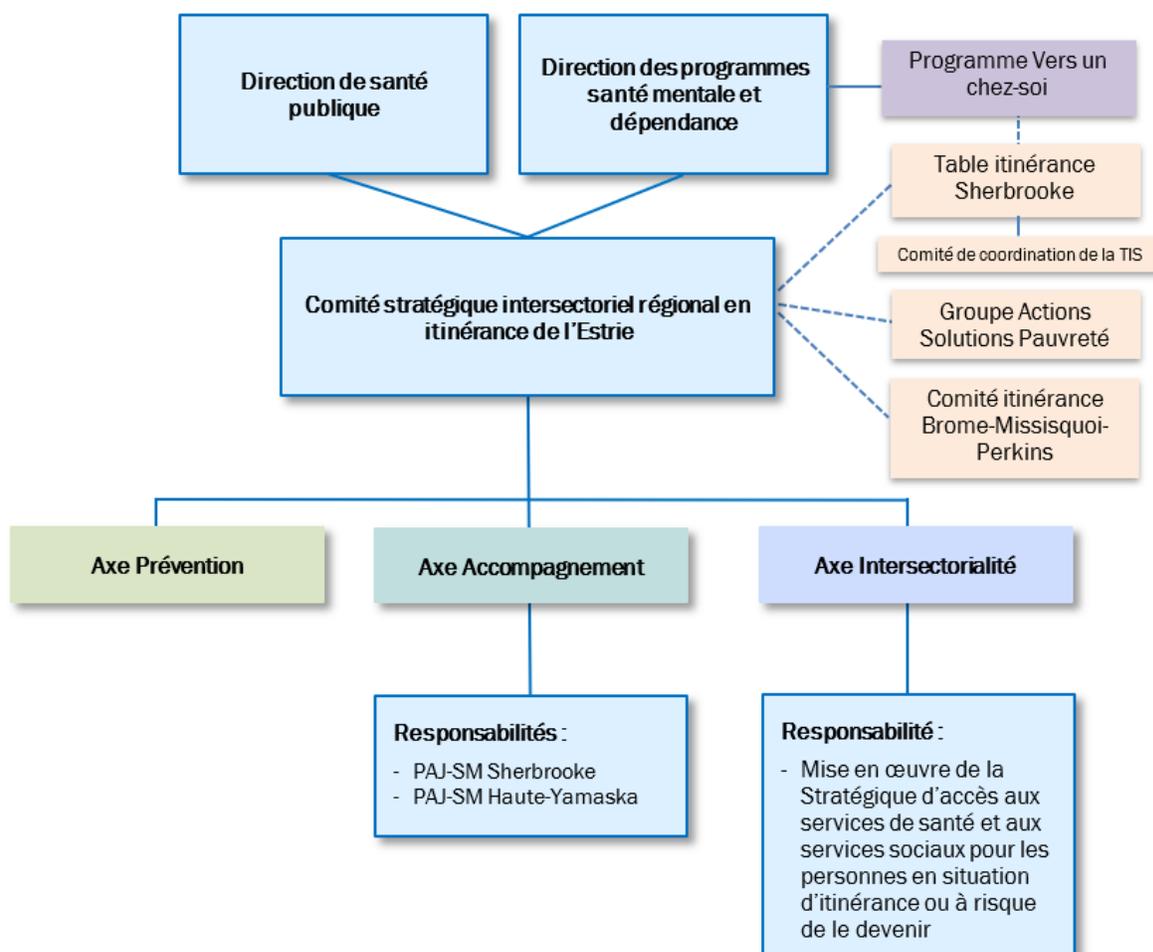
2.1 Description de la structure de gouvernance

La structure de concertation régionale intersectorielle en itinérance en place dans la région demeure principalement la même que celle détaillée au sein du Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI)⁶. Ainsi, les trois tables de concertation établies en itinérance sur le territoire sont représentées au comité stratégique intersectoriel régional en itinérance de l'Estrie (annexe 1) et les instances sous ce comité sont demeurées les mêmes. Leurs mandats respectifs sont similaires à ceux libellés au PARCI.

Or, la responsabilité de l'instance intersectorielle a été revue afin de refléter la vision suivante : l'itinérance est une responsabilité partagée. Reconnaisant que plusieurs déterminants de la santé ainsi que divers facteurs environnementaux, sociaux et économiques contribuent à l'itinérance, la DSPublique est passée de participant à co-responsable au sein de cette instance. En accord avec sa mission de promotion de la santé et de réduction des risques, elle s'engage à assumer une part de responsabilité à la prévention et la réduction de l'itinérance. La structure de gouvernance mise à jour fait donc état de cette contribution.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE INTERSECTORIELLE DE L'ITINÉRANCE

PAII 2021-2026



⁶ https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/Professionnels/itinérance/05-ESTRIE_PARCI_CIUSSSE-CHUS_2023-09-30.pdf

Dans l'objectif d'harmoniser les actions de l'établissement en matière d'itinérance, la création d'une nouvelle instance interdirection au CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'est concrétisée à l'automne 2024. Le bureau de gouvernance de l'itinérance s'est donné les mandats suivants :

- Mettre en commun les enjeux organisationnels et actions existantes liés au phénomène de l'itinérance;
- Coordonner les actions de l'établissement à mettre en place pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance;
- Déterminer les messages clés à transmettre dans chacune des directions afin d'agir de façon cohérente et concertée;
- Développer et porter une vision commune en matière d'itinérance auprès des partenaires externes.

Dans le cadre des travaux du PRCC, le comité stratégique intersectoriel régional en itinérance de l'Estrie ainsi que le bureau de gouvernance de l'itinérance de l'établissement seront tenus informés du processus de concertation, des orientations déterminées et des retombées de ce financement.

2.2 Description de la structure de gouvernance spécifique au PRCC

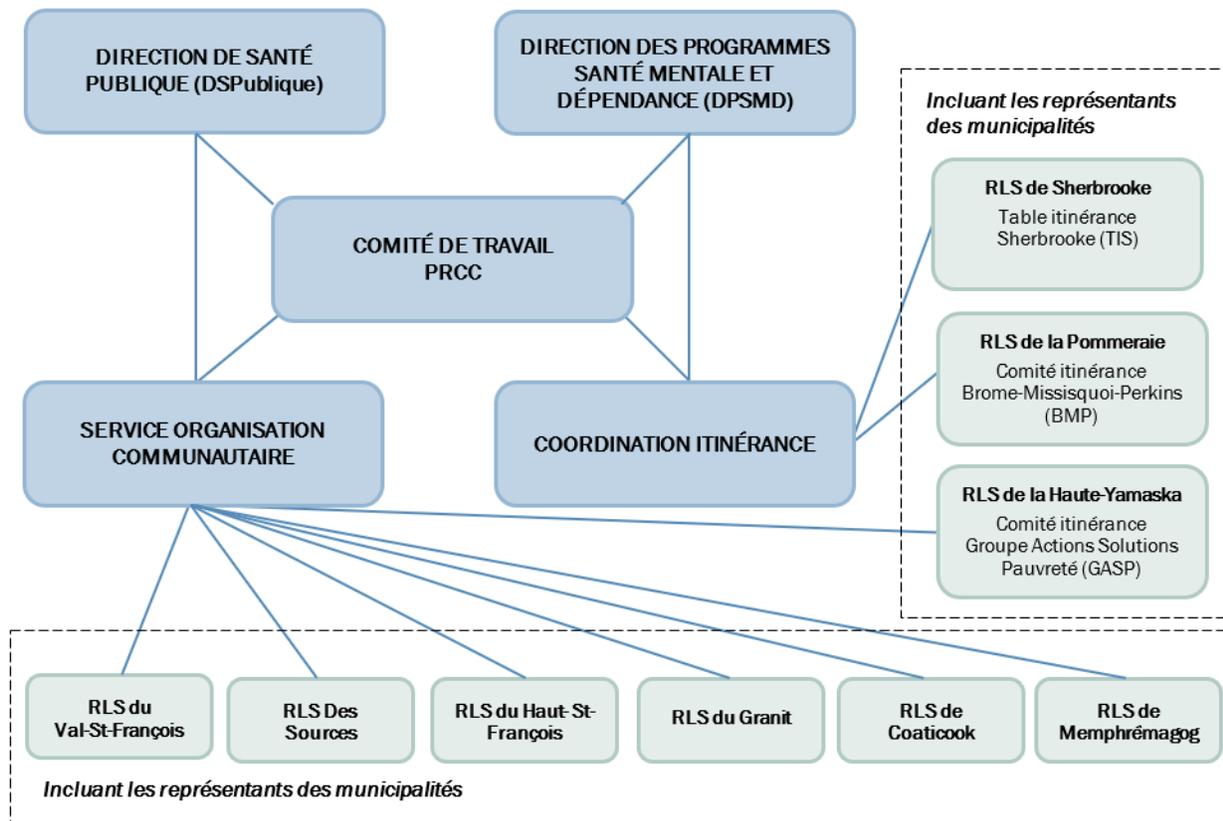
Mettre en œuvre ces travaux de collaboration sur l'ensemble du territoire a nécessité de mobiliser divers acteurs locaux afin de partager les visions et objectifs quant à la planification stratégique. À l'échelle régionale, il s'agit de briser le fonctionnement en silo tout en respectant les réalités spécifiques de chaque communauté. Cette démarche réfléchie et organisée dans un échéancier restreint exigera, pour la suite, la mise en place de mécanismes de coordination efficaces pour assurer le suivi des actions et maintenir la cohérence à l'échelle territoriale.

L'élaboration et la mise en œuvre du PRCC ont été effectuées par l'établissement en étroite collaboration avec les trois tables de concertation qui sont composées, entre autres, de représentants de différentes directions cliniques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, de représentants des municipalités incluant les services de police, et des organismes communautaires concernés par l'itinérance.

Plus spécifiquement, un comité de travail dédié au PRCC, composé de membres de la DPSMD, de la DSPublique et d'un membre du conseil d'administration du Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ), a eu pour mandat d'orienter et d'appuyer les réflexions sur l'itinérance hors refuge et dans les campements en Estrie. Le comité PRCC joue également un rôle consultatif tout au long du processus des travaux. Toutefois, la DPSMD assume le mandat de coordination ainsi que la responsabilité décisionnelle. En complément, les membres de ce comité ont mené des échanges approfondis avec les tables de concertation de Sherbrooke, Granby, Cowansville et Farnham, auxquelles participent des représentants municipaux et communautaires.

Un effort collectif a également été déployé pour dresser un portrait de la situation et des enjeux liés aux personnes en situation d'itinérance visible et dans les campements à travers l'ensemble des RLS. Dans cette optique, une nouvelle structure de gouvernance a été envisagée afin de garantir une planification coordonnée, une communication transparente et l'adhésion de la communauté aux mesures à instaurer. Ce processus de consultation dans les différents RLS a été formalisé grâce à la précieuse collaboration du service d'organisation communautaire de la DSPublique.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE – ITINÉRANCE HORS REFUGE ET DANS LES CAMPEMENTS (PRCC)



Un suivi sera effectué auprès de tous les acteurs concernés ou ayant participé au PRCC. Cette démarche visera à diffuser l'état de situation, à garantir la prise en compte des éléments discutés et à envisager des actions concrètes alignées avec les orientations du PRCC de l'Estrie. Ainsi, en plus de sa mise en ligne sur [Santé Estrie](#), le rapport PRCC sera transmis à nos partenaires par voie électronique.

En plus des consultations auprès des partenaires locaux interpellés par les enjeux en itinérance, une démarche s'est amorcée afin d'intégrer une personne disposant d'un savoir expérientiel dans l'objectif d'enrichir les travaux et d'assurer une approche inclusive et représentative. Toutefois, intégrer une personne avec un vécu expérientiel à une procédure demande de la préparation, du respect et une véritable volonté et capacité de valoriser son savoir. Or, ce type de consultation reste embryonnaire à ce stade dans la gouverne actuelle. Afin de pallier cette contrainte, l'équipe de proximité ACCES de la DPSMD a néanmoins consulté trois personnes ayant un vécu pertinent. Ainsi, cette équipe qui offre des services pour les personnes désaffiliées et en marge des trajectoires de soins et services du RSSS à Sherbrooke a échangé au sujet des priorités à mettre en œuvre afin d'appuyer la lutte à l'itinérance. Ces consultations ont apporté des éléments précieux qui convergent vers des priorités nommées par maintes partenaires, notamment l'accès à du logement à un coût accessible, l'accès à des services d'accompagnement et à un endroit pour s'abriter.

Les consultations effectuées au sein des instances de concertation concordent avec les orientations exprimées par les personnes consultées bien que les stratégies collectives mises de l'avant sur les différents territoires puissent être spécifiques à la réalité locale.

Dans le processus d'élaboration du PRCC, puisqu'aucun groupe ou association autochtone n'est officiellement reconnu en Estrie, il a été convenu qu'il serait inapproprié d'entreprendre en toute urgence des démarches spécifiques auprès des Premières Nations, afin d'éviter tout risque d'offense ou de maladresse culturelle. Cette décision vise à respecter la sensibilité et les réalités des peuples autochtones, tout en garantissant que les actions entreprises soient adaptées et pertinentes au contexte régional.

3. PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ ET SES OBJECTIFS

3.1 Vision de la communauté

Le gouvernement fédéral a mis de l'avant certains principes directeurs, qui ont été adaptés en fonction de la réalité du Québec, pour concevoir l'initiative de ce fonds. Ces derniers ont été considérés et intégrés dans l'élaboration de la vision de la communauté quant au plan de réponse à l'itinérance hors refuge et dans les campements de l'Estrie.

Principes directeurs :

- Une approche axée sur le respect et la dignité des personnes, afin de répondre aux besoins tout en préservant leurs droits fondamentaux⁷;
- Une approche favorisant la stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA)⁸, pour assurer un soutien durable et adapté aux personnes en situation de vulnérabilité qui met de l'avant l'autodétermination de la personne;
- Une planification et une mise en œuvre inclusives, en tenant compte des différentes réalités des groupes défavorisés et surreprésentés en itinérance;
- La transformation des refuges, pour proposer des solutions mieux adaptées aux besoins des personnes et s'assurer qu'ils soient accessibles aux populations moins bien desservies;
- Une coordination des services garantissant une prestation cohérente, équitable et efficace, afin d'optimiser l'impact des interventions sur l'ensemble du territoire, et ce, de façon concertée.

En plus des principes directeurs, des considérants ont servi d'ancrage à la réflexion en vue d'établir la vision des partenaires de l'Estrie en fournissant des éléments de contexte et des justifications nécessaires à l'orientation régionale.

Considérants :

- Les données régionales recueillies entre 2018 et 2024 en matière d'itinérance, présentées à la section 1.1;
- L'augmentation du phénomène de l'itinérance;
- La reconnaissance des enjeux complexes en itinérance visible, et ce, sur l'ensemble du territoire;
- La présence de campements de personnes en situation d'itinérance à la fois dans les zones urbaines et rurales;
- Le fait que les campements sont une réponse temporaire à l'absence de réponses structurelles;
- L'approche de tolérance proactive comme réponse pragmatique et temporaire face aux réalités complexes de l'itinérance. Bien qu'elle repose sur des principes de respect, dont celle de la dignité des personnes concernées, elle présente toutefois des limites, notamment lorsque les droits de la personne ou les valeurs fondamentales sont menacés;

⁷ [Aide-mémoire | Les personnes en situation d'itinérance ont des droits](#) de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

⁸ [Aide-mémoire à l'attention des personnes qui côtoient les personnes en situation d'itinérance dans leurs fonctions ou dans leur vie de tous les jours. Les personnes en situation d'itinérance ont des droits. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Novembre 2024](#)

- Une telle approche doit s'accompagner d'efforts soutenus pour favoriser le développement de projets structurants visant des solutions durables, inclusives et adaptées aux besoins de la communauté;
- La responsabilité partagée des acteurs du territoire pour répondre à la problématique;
- Le besoin d'offrir une réponse concertée, structurée et spécifique au milieu;
- La détermination à prendre en compte les perspectives des personnes ayant un vécu expérientiel;
- Le besoin de renforcer la capacité communautaire locale à répondre aux enjeux de l'itinérance, notamment dans les petites villes et communautés rurales de l'Estrie.

Les orientations régionales retenues sont :

- Favoriser la mobilisation des partenaires des différentes communautés locales parmi les neuf RLS de l'Estrie de manière à ce qu'ils identifient eux-mêmes les mesures les plus appropriées selon leur réalité territoriale;
- Veiller à ce que toutes les personnes vivant dans des campements aient accès aux services destinés à répondre à leurs besoins de base ainsi que protéger leur santé physique et mentale;
- Proposer une gamme de solutions et de stratégies permettant des alternatives sécuritaires à la rue et aux campements;
- Organiser de façon concertée au sein des communautés urbaines et rurales, une stratégie en réponse aux enjeux climatiques pour les personnes en situation d'itinérance.

En articulant les principes directeurs, les considérants et les orientations, on favorise une cohérence stratégique : les principes directeurs définissent les objectifs à long terme, tandis que les considérants en garantissent la pertinence et la légitimité en s'appuyant sur les faits, les besoins identifiés ou les valeurs fondamentales. Les orientations régionales permettront de guider les actions à développer sur le territoire pour répondre à l'itinérance hors refuge et dans les campements.

Afin de soutenir les orientations, le financement sera rendu disponible sur l'ensemble du territoire de l'Estrie. Ce financement sera accessible par le biais d'un processus d'appel de projets, permettant ainsi aux organismes et aux acteurs concernés de soumettre des initiatives adaptées aux besoins identifiés. Cette approche vise à favoriser des solutions concrètes et adaptées aux réalités locales. Toutefois, il est important de préciser que le financement ne pourra pas se poursuivre au-delà du délai prescrit des fonds alloués, soit le 31 mars 2026.

3.2 Objectifs à court et moyen terme

Dans l'objectif de soutenir la vision de la communauté, les objectifs suivants, à court et moyen terme, sont mis de l'avant. Ils visent à permettre à la communauté de structurer efficacement sa réponse aux enjeux liés à l'itinérance et aux besoins urgents, tout en respectant le territoire d'appartenance des personnes en situation d'itinérance :

- Développer des solutions d'hébergement et de logement afin que les personnes vivant dans les campements ou étant à la rue puissent être accompagnées dans leur parcours de sortie de rue selon leur rythme;
- Veiller à ce que les services d'hébergement soient accessibles selon une approche à haut seuil de tolérance;
- Développer, consolider ou bonifier les services permettant l'accès et le maintien en logement avec accompagnement selon l'approche SRA;
- Rendre disponible et accessible l'offre de service de proximité;
- Offrir une option permettant à quiconque ayant besoin de se réchauffer d'avoir accès à un lieu dont les critères d'accès sont à haut seuil de tolérance.

4. PLAN D'INVESTISSEMENT

4.1 Description des investissements de contrepartie du Québec en lien avec l'itinérance hors refuge et les campements

La communauté estrienne bénéficie d'investissements ciblés pour soutenir l'itinérance hors refuge et dans les campements, dont ceux provenant du Plan d'action interministériel en itinérance (PAII). Les investissements réalisés dans le cadre des différentes mesures du PAII sur le territoire sont détaillés ci-dessous :

PAII – Mesure 1.1 : Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables qui quittent les hébergements liés à la protection de la jeunesse		
Description de l'investissement : Ces investissements visent à dédier des unités du programme supplément au loyer (PSL) avec accompagnement selon l'approche SRA pour un profil de jeunes à risque imminent d'instabilité résidentielle. Une étude menée au Québec (Goyette et al., 2019) démontre que près du tiers des jeunes qui sortent des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) sont en situation d'instabilité résidentielle, une donnée confirmée par les résultats du dénombrement ponctuel 2022. Plus de la moitié fréquentent les refuges (MSSS, 2023), tandis que le reste se retrouve dans des situations précaires, y compris des campements.		
Secteur d'activités correspondant : A et B : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent entre autres aux personnes de faire la transition vers un logement plus sécuritaire, adéquat et stable et d'agir sur le risque de bascule en situation d'itinérance de ces jeunes.		
2023-2024 65 600 \$	2024-2025 65 600 \$	2025-2026 65 600 \$

PAII – Mesure 3.1 : Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance		
Description de l'investissement : Ces investissements visent à adapter les ressources existantes afin de permettre, entre autres, un hébergement sécuritaire aux personnes souffrant de problèmes de dépendance, qui rencontrent souvent des obstacles d'accès à certaines des ressources d'hébergement d'urgence et de services. De plus, les investissements permettent de rehausser les équipes de liaison dans les urgences hospitalières qui offrent un accompagnement pour planifier la sortie de la personne après une hospitalisation. Dans le rapport sur le dénombrement 2022 de Montréal, 54 % des personnes sondées rapportent un problème de consommation de substances. Cette proportion s'élève à 80 % pour les personnes ayant passé la nuit à l'extérieur.		
Secteur d'activités correspondant : C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent la création et/ou la transformation de lieux inclusifs et à haut seuil. Également, ils permettent de viser le rehaussement de services qui agissent sur le risque de bascule en situation d'itinérance des personnes à leur sortie des centres hospitaliers.		
2023-2024 274 300 \$	2024-2025 274 300 \$	2025-2026 274 300 \$

PAII – Mesure 5.3 : Augmenter l'offre de service d'accompagnement en logement transitoire et permanent		
Description de l'investissement : Ces investissements visent à augmenter l'offre de service d'accompagnement en logement transitoire et permanent. Ils s'inscrivent dans les initiatives de la SRA, qui visent à offrir des services de soutien personnalisés et adaptés aux particularités de ce profil de population, pour favoriser leur stabilité résidentielle. Les projets SRA s'accompagnent d'unités PSL qui sont offertes et attribuées aux personnes par le biais de l'accès coordonné et basé sur des critères de priorisation selon la vulnérabilité des personnes. De plus, l'augmentation de l'offre de logements transitoires et permanents permet aux personnes en situation d'itinérance se retrouvant en situation hors refuge et/ou dans les campements de bénéficier de mesures de soutien favorisant leur accès à un logement adéquat et stable.		
Secteur d'activités correspondant : A et C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent aux personnes en situation d'itinérance de faire la transition vers un logement plus sécuritaire, adéquat et stable et de fournir des services qui visent à améliorer la santé et le bien-être de ces personnes.		
2023-2024 367 750 \$	2024-2025 367 750 \$	2025-2026 367 750 \$

PAII – Mesures 6.1 et 6.2 : Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition		
Description de l'investissement : Ces investissements visent à soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition pour accompagner vers des voies de sorties les personnes se retrouvant en situation d'itinérance. Ils contribuent également à adapter les services du continuum d'hébergement d'urgence et de transition aux besoins des populations vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les autochtones, en cohérence avec les besoins identifiés dans les cartographies régionales. La consolidation du continuum d'hébergement favorise également une approche coordonnée des services.		
Secteur d'activités correspondant : C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent de réduire la pression sur les ressources d'hébergement d'urgence, qui refusent des personnes par manque de place. Ils favorisent l'accès, ce qui contribue à diminuer le nombre de personnes devant recourir à des campements.		
2023-2024 468 008 \$	2024-2025 1 236 638 \$	2025-2026 1 236 638 \$

PAII – Mesure 6.3 : Consolider les services de proximité en itinérance		
Description de l'investissement : Ces investissements visent à consolider les services de proximité en itinérance, ce qui permet de rejoindre directement les personnes en situation d'itinérance dans leurs milieux de vie, incluant les lieux extérieurs et les campements, pour leur offrir les services dont elles ont besoin, notamment par le biais d'initiatives d'outreach. Également, ils visent l'adaptation de ressources d'hébergement existantes en dédiant des places à des personnes en situation d'itinérance ayant plusieurs troubles concomitants et ayant habituellement peu accès aux ressources étant donné leur profil. Enfin, ils visent le soutien aux services existants, pour les rendre plus équitables et accessibles.		
Secteur d'activités correspondant : C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent de répondre également aux obstacles immédiats des personnes ciblées par le financement (ex. : assurer une prestation de services inclusive et équitable et traiter les causes fréquentes de l'évitement des refuges).		
2023-2024 189 800 \$	2024-2025 189 800 \$	2025-2026 189 800 \$

En plus des investissements du PAII, la DPSMD a choisi de prioriser le soutien financier au développement ou à la bonification de certains services destinés aux personnes en situation d'itinérance. Des ententes spécifiques de financement à même son budget de direction appuient ainsi la communauté. En voici le détail :

Exercices financiers	Description de l'investissement	RLS	Montant alloué par exercice financier
2023-2024	Halte-chaleur à Sherbrooke	Sherbrooke	58 176 \$
2023-2024	Halte-chaleur à Cowansville et Farnham	La Pommeraie	44 000 \$
2023-2024	Ajout de deux lits d'hébergement d'urgence à haut seuil d'admissibilité à la RHU	Haute-Yamaska	26 682 \$
2024-2025	Halte-chaleur à Sherbrooke	Sherbrooke	26 187 \$
2024-2025	Halte-chaleur à Cowansville et Farnham	La Pommeraie	51 168 \$
2024-2025	Maintien des deux lits supplémentaires d'hébergement d'urgence à haut seuil d'admissibilité à la RHU	Haute-Yamaska	20 568 \$
Total			226 781 \$

De plus, les partenaires municipaux ont également contribué financièrement aux dépenses encourues afin de soutenir les actions de prévention et de lutte à l'itinérance. Uniquement pour l'exercice 2024, la municipalité de Granby détaille de la sorte les dépenses réalisées à la période estivale :

Actions posées et financées en itinérance en 2024 – Ville de Granby	Montant alloué
Entretien, équipements, réparations	216 195 \$
Cohabitation sociale	601 518 \$
Aides financières diverses aux organismes en itinérance	272 349 \$
Coûts totaux estimés	1 090 062 \$

La prévision pour l'exercice 2025 indique une augmentation des coûts, en raison de l'attribution de fonds pour couvrir également la période hivernale par la municipalité.

En ce qui concerne la ville de Sherbrooke, les investissements dans le domaine de l'itinérance sont les suivants :

Exercices financiers	Description de l'investissement – Ville de Sherbrooke	Montant alloué par exercice financier
2023-2024 2024-2025 2025-2026	Soutien aux services de travail de rue auprès des personnes défavorisées ou dans le besoin (Coalition sherbrookoise pour le travail de rue)	164 000 \$
2023-2024	Projet-pilote de médiation urbaine	80 000 \$
2023-2024 2024-2025	Halte-chaleur les fins de semaine (La Chaudronnée de l'Estrie)	19 500 \$

Exercices financiers	Description de l'investissement – Ville de Sherbrooke	Montant alloué par exercice financier
2023-2024 2024-2025 2025-2026	La ville de Sherbrooke alloue chaque année une partie de son budget aux problématiques liées à l'itinérance. En outre, elle réinvestit les subventions reçues, comme celles du Fonds Bâtir des communautés sécuritaires du ministère de la Sécurité publique, dans des projets visant à lutter contre l'itinérance. À titre indicatif, les fonds sont majoritairement liés à : <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité - 1M\$/an • Soutien en ressources dédiées au Plan d'action municipal et à des organismes pour des projets en itinérance – 330 000 \$ • Salubrité – 79 000 \$ 	1,4 M\$
Total		1 663 500 \$

4.2 Plan d'investissement pour les allocations reçues

Le plan d'investissement présenté constitue une projection de la répartition du financement parmi les différents secteurs d'activités du programme. Cette répartition est indicative, car la formule adoptée en Estrie repose sur un processus d'appel de projets. De plus, notre approche consiste à favoriser la mobilisation des partenaires des différentes communautés locales (les neuf RLS) de manière à ce qu'ils identifient eux-mêmes les mesures les plus appropriées selon leur réalité territoriale tel que décrit à la section 3.1. Ainsi, les montants alloués par secteurs d'activités dépendront des propositions soumises et de leur adéquation avec les priorités établies. Cette approche permet une allocation flexible et adaptée aux besoins réels des secteurs concernés, tout en garantissant une distribution stratégique des fonds disponibles selon la capacité des milieux à promouvoir des projets.

La répartition projetée du financement résulte d'une analyse préliminaire des intentions recueillies. Elle ne constitue pas une allocation définitive et ne restreint pas les promoteurs de projets à concorder à cette projection. Les projets sélectionnés par le comité de sélection confirmeront l'attribution finale des fonds selon les secteurs d'activités concernés.

Secteurs d'activités	Coût par année 2024-2025 <i>(financement du fédéral)</i>	Coût par année 2025-2026 <i>(financement du fédéral)</i>	Description des activités prioritaires par l'Estrie
Services en matière de logement	15 % (244 647 \$)	15 % (244 647 \$)	Services d'accompagnement visant à favoriser la SRA.
Services de prévention de l'itinérance et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges	5 % (81 549 \$)	5 % (81 549 \$)	Aide à l'obtention ou au maintien en logement incluant les services de planification de la sortie dans le cas de personnes qui quittent le système public pour les personnes à risque imminent de vivre une situation d'itinérance hors refuge.
Services de soutien à la clientèle	15 % (244 647 \$)	15 % (244 647 \$)	Services des travailleurs de rue ou agent de liaison. Continuum de services 24/7 incluant les haltes-chaleurs.
Dépenses en immobilisations	45 % (733 942 \$)	45 % (733 942 \$)	Investissement en immobilisation visant à mettre en place des infrastructures favorisant la sortie des campements (refuge d'urgence, logement de transition, logement avec service et établissement non résidentiel).

Secteurs d'activités	Coût par année 2024-2025 <i>(financement du fédéral)</i>	Coût par année 2025-2026 <i>(financement du fédéral)</i>	Description des activités prioritaires par l'Estrie
Coordination des ressources et collecte des données	5 % (81 549 \$)	5 % (81 549 \$)	Activités qui permettent aux communautés d'organiser et d'offrir un éventail de services visant à lutter contre l'itinérance hors refuge et en campement ou à risque imminent de basculer, et ce, de façon coordonnée.
Dépenses administratives	15 % (244 647 \$)	15 % (244 647 \$)	Frais d'opération de l'établissement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.
TOTAL	100 % 1 630 981 \$	100 % 1 630 981 \$	

5. RÉSULTATS RÉGIONAUX

Dans l'objectif de mesurer les progrès réalisés dans la réduction de l'itinérance hors refuge et dans les campements, ainsi que dans la prévention de situations imminentes d'itinérance par le biais de ce financement, des résultats attendus, des indicateurs et des cibles sont présentés. Plus précisément, ces résultats régionaux permettront une lecture collective de l'amélioration des services disponibles sur le territoire grâce à l'initiative fédérale sur l'itinérance hors refuge et dans les campements. Ils visent à démontrer des changements concrets, observables et mesurables des progrès accomplis en Estrie jusqu'à la fin de l'initiative fédérale en mars 2026.

Les cibles présentées dans le tableau ont été ajustées en fonction des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel de projets afin de refléter fidèlement les initiatives retenues et leurs objectifs spécifiques.

Services en matière de logement		
Résultats attendus	Indicateurs	Cibles
Augmentation du nombre de passage de la rue ou en campement vers le logement.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes en situation d'itinérance hors refuge logées dans un logement plus stable; • Nombre de personnes placées en logement au cours de chaque exercice financier; • Parmi celles qui doivent faire l'objet d'un suivi après 12 mois (le suivi aura toujours lieu au cours de la période de rapport financier suivante) : <ul style="list-style-type: none"> – Combien sont restées logées après 12 mois; – Combien ont quitté le programme avec succès à 12 mois ou à un moment antérieur; – Combien étaient toujours logées après 12 mois et avaient encore besoin d'aide; – Combien de personnes n'ont pas été contactées. 	Au terme de l'initiative fédérale, 89 personnes auront été placées en logement dont 59 dans un logement plus stable.

Services de prévention de l'itinérance et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges		
Résultats attendus	Indicateurs	Cibles
Augmenter le nombre d'accompagnements visant à prévenir l'entrée en situation d'itinérance.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes en situation d'itinérance hors refuge qui ont bénéficié d'un service de base de prévention et d'orientation vers des services à l'extérieur des refuges; • Nombre de personnes ayant bénéficié du service entre le 1^{er} avril et le 31 décembre de chaque exercice financier; • Nombre de personnes ayant bénéficié du service entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de chaque exercice financier (dont le suivi est prévu pour l'exercice financier suivant); • Parmi celles qui doivent faire l'objet d'un suivi de trois mois : <ul style="list-style-type: none"> – Combien sont restées logées après trois mois; – Combien ne sont pas restées logées; – Combien n'ont pas été contactées. 	Au terme de l'initiative fédérale, 170 personnes auront été accompagnées afin de prévenir l'entrée en situation d'itinérance.
Services de soutien à la clientèle		
Résultats attendus	Indicateurs	Cibles
Bonifier et assurer l'accessibilité des services de proximité, tels que le travail de rue et le continuum de services 24/7, incluant les haltes climatiques, sur l'ensemble du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets/organismes ayant consolidé, bonifié, développé des services de proximité; • Nombre de services disponibles destinés à permettre à une personne en situation d'itinérance de s'abriter des intempéries (halte-chaaleur, centre de jour, etc.). 	<p>Au terme de l'initiative fédérale :</p> <p>8 projets/organismes auront consolidé, bonifié, développé des services de proximité;</p> <p>8 projets destinés à permettre à une personne en situation d'itinérance de s'abriter des intempéries auront été soutenus.</p>
Dépenses en immobilisations		
Résultats attendus	Indicateurs	Cibles
Augmentation de l'offre en hébergement, en logements de transition, en logements supervisés permanents et en établissements non résidentiels comme les centres de jour.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles places accessibles dans les refuges d'urgence (en raison de l'ajout de lits); • Nombre de nouvelles places accessibles dans les logements de transition (en raison de l'ajout de lits); • Nombre de nouvelles places accessibles dans les logements supervisés permanents (en raison de l'ajout de lits); • Pourcentage (%) d'augmentation des places dans les refuges; • Pourcentage (%) d'augmentation des places dans les logements de transition. 	<p>Au terme de l'initiative fédérale :</p> <p>16 nouvelles places dans les refuges d'urgences seront disponibles;</p> <p>5 nouvelles places dans les logements de transition seront disponibles.</p>

ANNEXES



ANNEXE 1

Mandat et composition du Comité stratégique intersectoriel régional en itinérance de l'Estrie (CSIRIE)

MANDAT
<p>Assurer la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 <i>S'allier devant l'itinérance</i> pour l'ensemble du territoire de l'Estrie, et ce, en déterminant les actions prioritaires à mettre en place pour prévenir et réduire l'itinérance.</p> <p>Les actions prioritaires doivent s'inscrire dans les trois axes du PAII :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) la prévention; 2) l'accompagnement; 3) l'intersectorialité.
COMPOSITION DU COMITÉ
<p>Santé et Services sociaux : Direction des programmes santé mentale et dépendance Direction de santé publique</p> <p>Travail, emploi et solidarité sociale : Services gouvernementaux intégrés</p> <p>Affaires municipales : Service de police de Sherbrooke : responsable de la sécurité des milieux Service des sports, de la culture et de la vie communautaire de la ville de Sherbrooke Office municipal d'habitation de Sherbrooke Service des loisirs, de la culture et du développement social de la ville de Granby Service de police de Granby : section sécurité des milieux et relations communautaires</p> <p>Sécurité publique : Établissement de détention de Sherbrooke</p> <p>Réseau communautaire et tables de concertation : Table itinérance de Sherbrooke (TIS) Groupe Actions Solutions Pauvreté (GASP) Comité itinérance Brome-Missisquoi</p> <p>Justice : Cour du Québec Ministère de la Justice : Direction des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice Centre communautaire juridique de l'Estrie Curateur public du Québec</p> <p>Éducation : Centre de services scolaires de la région de Sherbrooke, service de l'éducation des adultes et du Centre Saint-Michel</p>

ANNEXE 2

Mandat et composition du Bureau de gouvernance de l'itinérance (intradirection)

MANDAT
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en commun les enjeux organisationnels et actions existantes liés au phénomène de l'itinérance; • Coordonner les actions de l'établissement à mettre en place pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance; • Déterminer les messages clés à percoler dans chacune des directions afin d'agir de façon cohérente et concertée; • Développer et porter une vision commune en matière d'itinérance auprès des partenaires externes.
COMPOSITION DU COMITÉ (niveau directeur adjoint)
<ul style="list-style-type: none"> • Direction adjointe des affaires juridiques et publiques (DAAJP); • Direction adjointe des mesures d'urgence, de la sécurité civile et des enjeux organisationnels (DAMUSCEO); • Direction de la fluidité et des unités hospitalières (DFUH); • Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP); • Direction de santé publique (DSPublique); • Direction des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD); • Direction des services généraux (DSG); • Direction du programme jeunesse (DPJe); • Direction médicale et des services professionnels (DMSP).

ALLIER
NOS
FORCES
ET NOS
SAVOIRS
pour le mieux-être

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie - Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec 